

Restauration d'entreprise SNCF

Ce que certains souhaitent absolument vous cacher !



Traitements différents des Cheminots, lors de l'accès aux cantines.

Les CE gérés par les autres Organisations Syndicales que l'UNSA, ont décidé de ne plus respecter les accords de 1986 qui voulaient que chaque CE subventionne de la même façon les repas pris par un cheminot, et ce, quel que soit son CE d'appartenance. Ces OS considèrent que l'accord PIRROT est nul et non avenu, et que seul compte le nouvel accord du 28 décembre 2015.

Pour notre part, les restaurants dirigés par l'UNSA, ne font pas de discrimination et continuent à traiter les cheminots de la même façon, et ce quel que soit leur CE d'origine. Idem pour les retraités.

Nous déplorons l'attitude de ces OS, et cherchons, chaque fois que c'est possible, des solutions (convention avec des Restaurants Inter-Entreprises, restauration de proximité...).



Il est à noter, que bon nombre de restaurants dirigés par ces mêmes OS, passent des conventions avec des entreprises externes (Poste, EDF, ...), mais refusent de passer des conventions avec les CE Nationaux remportés par l'UNSA, et discriminent de fait bon nombre de cheminots !!!

Pourtant, il n'existe aucune convention entre les CE Mobilités entre eux, et les cheminots de ces CE ne paient aucune surtaxe ! Pourquoi ce traitement différent envers les cheminots des CE UNSA ?

N'oubliez pas que les grands perdants dans ce processus de blocage, c'est vous, c'est nous...



UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre • 75009 PARIS
Tél : 01 53 21 81 80 • Fax : 01 45 26 46 65
E-mail : federation@unsa-ferroviaire.org



Paris, avril 2017

Conditions de travail

Protection sociale et santé

Chèques-vacances

Formation

Qualité de vie au Travail

Trajets PDE IKV

Métiers

Parentalité

Comités d'entreprise

Pouvoir d'achat

Titres-Restaurant

Logement

Salarié-e de la SNCF :
je veux un syndicat
autonome, je veux
un syndicat moderne
et utile,
je veux un syndicat
qui me renseigne,
je veux un syndicat
qui s'occupe de moi !!!

